

1. Introduction

Les circulaires n°7767 et n°7769, parues le 01/10/2020 ont expliqué, notamment, les modalités de communication aux Commissions de gestion des emplois :

- des mises en disponibilité par défaut d'emploi ;
- des pertes partielles de charge ;
- des réaffectations ;
- des remises au travail ;
- des rappels provisoires en service ;
- des emplois vacants pour les membres du personnel chargés de cours.

En ce qui concerne le personnel non chargé de cours de l'enseignement subventionné libre de promotion sociale, l'article 5, §4 de l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 1995 *réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente dans l'enseignement de promotion sociale libre subventionné* précise que « les membres du personnel non chargés de cours sont mis en disponibilité ou déclarés en perte partielle de charge au 1er janvier ».

2. Transmission des données

En vue de vous conformer à cette disposition, je vous invite à transmettre à la Commission zonale de gestion des emplois compétente, pour vos établissements, en complément des documents et fichiers transmis dans le cadre des circulaires précitées:

- les annexes individuelles de déclaration des mises en disponibilité et des pertes partielles de charge (documents « EL/D-N.TA ») pour chacun de vos membres du personnel non chargés de cours, mis en disponibilité ou en perte partielle de charge au 1^{er} janvier 2021 ;
- le relevé des membres de votre personnel non chargés de cours mis en disponibilité par défaut d'emploi ou en perte partielle de charge à la date du 1^{er} janvier 2021, réaffectés/remis au travail/rappelés provisoirement en service ou non par vos soins ;
- la liste des emplois vacants au 1^{er} janvier 2021, protégés ou non de la réaffectation ou de la remise au travail, pour les fonctions concernées.

Pour ce faire, il convient de se référer aux circulaires n°7767 et 7769 précitées et d'utiliser, selon le niveau et le type d'enseignement, les modèles de fichiers informatiques annexés auxdites circulaires.

L'ensemble des données doit être communiqué **pour le vendredi 22 janvier 2021 au plus tard** à la Commission zonale de gestion des emplois compétente.

Si aucun membre de votre personnel non chargé de cours n'est mis en disponibilité, ni en perte partielle de charge, il vous est demandé d'en informer par courriel la commission zonale dont vous dépendez.

Lors de la communication par courriel, veuillez indiquer :

- **Dans l'objet du courriel** : DISPO/EV Personnel NCC LIBRE - NEANT :
- **Dans le corps du courriel** :

Par la présente, je vous informe que le pouvoir organisateur (Dénomination PO, n° Fase PO)
n'a pas de membre de personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi ;
n'a pas d'emploi vacant à déclarer.

Par ailleurs, tous les emplois vacants pour les fonctions du personnel non chargé de cours, qu'ils soient protégés ou non de la réaffectation, doivent être repris dans le(s) fichier(s) s'y rapportant.

3. Interpellation de la commission centrale en cas d'un emploi vacant de 15 semaines au moins

En application de l'article 27 du décret du 12/05/2004 *relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.*

« Lorsqu'un pouvoir organisateur dispose d'un emploi vacant, ou temporairement vacant pour une durée de 15 semaines au moins, et que cet emploi ne peut être attribué par réaffectation, rappel provisoire à l'activité ou remise au travail à aucun membre du personnel soit par le pouvoir organisateur, soit dans l'enseignement libre subventionné par l'ORCE ou l'ORCES, avant toute désignation à titre temporaire, le pouvoir organisateur interroge, selon les modalités déterminées par le Gouvernement, le secrétaire de la commission centrale compétente. »

Les coordonnées des commissions zonales et centrales de gestion des emplois sont mentionnées ci-après.

Les commissions zonales transmettront ensuite les documents et fichiers à la commission centrale de gestion des emplois du réseau concerné pour le **lundi 8 février 2021** au plus tard.

Je vous remercie pour l'attention et le suivi que vous accorderez à la présente.

La Directrice générale,

Lisa SALOMONOWICZ

Enseignement secondaire libre non confessionnel

➔ *COMMISSION ZONALE*

Présidente

Sabrina GOUIGAH

Secrétaire

Stéphanie HOBE
Boulevard Léopold II, 44
Bureau 1 E 136
1080 Bruxelles
02/413.20.63
czsecondaire.lnc@cfwb.be

➔ *COMMISSION CENTRALE*

Président

Arnaud CAMES

Secrétaire

Stéphanie HOBE
Boulevard Léopold II, 44
Bureau 1 E 136
1080 Bruxelles
02/413.20.63
ccsecondaire.libre@cfwb.be

Enseignement secondaire libre confessionnel

➔ *COMMISSION ZONALE – ZONE 1- BRUXELLES- CAPITALE*

Présidente

Yolande PIERRARD
02/413.23.26

Secrétaire

Daniele RAPAGNANI
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES
02/413.36.76
cz1secondaire.libre@cfwb.be

➔ *COMMISSION ZONALE - ZONE 2- BRABANT WALLON*

Présidente

Gaëtane DE LA BOURDONNAYE
067/64.47.16

Secrétaire

Ludivine MATOT
Patricia KETELS
Rue E. Vandervelde 3
1400 NIVELLES
067/64.47.21
cz2secondaire.libre@cfwb.be

➔ *COMMISSION ZONALE - ZONE 3- HUY-WAREMME*

Présidente

Viviane LAMBERTS
04/364.13.26

Secrétaire

Marie COLOMBEROTTO
Espace Guillemins
Rue des Guillemins, 16/34 (1^{er} étage)
4000 LIEGE
04/364.13.23
cz345secondaire.libre@cfwb.be

➔ *COMMISSION ZONALE - ZONE 4 - LIEGE*

Présidente

Viviane LAMBERTS
04/364.13.26

Secrétaire

Marie COLOMBEROTTO
Espace Guillemins
Rue des Guillemins, 16/34 (1^{er} étage)
4000 LIEGE
04/364.13.23
cz345secondaire.libre@cfwb.be

➔ *COMMISSION ZONALE - ZONE 5 - VERVIERS*

Présidente

Viviane LAMBERTS
04/364.13.26

Secrétaire

Marie COLOMBEROTTO
Espace Guillemins
Rue des Guillemins, 16/34 (1^{er} étage)
4000 LIEGE
04/364.13.23
cz345secondaire.libre@cfwb.be

➔ *COMMISSION ZONALE - ZONE 6 - NAMUR*

Présidente

Anne-Françoise GANY
081/82.49.26

Secrétaire

Catherine STASSIN
Jeanne-Marie COLLET
Avenue Gouverneur Bovesse, 41
5100 JAMBES
081/82.49.38
catherine.stassin@cfwb.be

➔ *COMMISSION ZONALE - ZONE 7 - LUXEMBOURG*

Présidente

Anne-Françoise GANY
081/82.49.26

Secrétaire

Catherine STASSIN
Jeanne-Marie COLLET
Avenue Gouverneur Bovesse, 41
5100 JAMBES
081/82.49.38
catherine.stassin@cfwb.be

➔ *COMMISSION ZONALE - ZONE 8 - WALLONIE PICARDE*

Présidente

Kathleen WAUCQUEZ
065/55 56 81

Secrétaire

Sandrine LOORE
Rue du Chemin de Fer, 433
7000 MONS
065/55 56 31
cz8secondaire.libre@cfwb.be

➔ *COMMISSION ZONALE - ZONE 9 - HAINAUT CENTRE*

Présidente

Kathleen WAUCQUEZ

Secrétaire

Sandrine LOORE
Rue du Chemin de Fer, 433
7000 MONS
065/55 56 31
cz9secondaire.libre@cfwb.be

➔ *COMMISSION ZONALE - ZONE 10 - HAINAUT SUD*

Présidente

Kathleen WAUCQUEZ

Secrétaire

Sandrine LOORE
Rue du Chemin de Fer, 433
7000 MONS
065/55 56 31
cz9secondaire.libre@cfwb.be

➔ *COMMISSION CENTRALE*

Président

Arnaud CAMES

Secrétaire

Stéphanie HOBE
Boulevard Léopold II, 44
Bureau 1 E 136
1080 Bruxelles
02/413.20.63
ccsecondaire.libre@cfwb.be

